

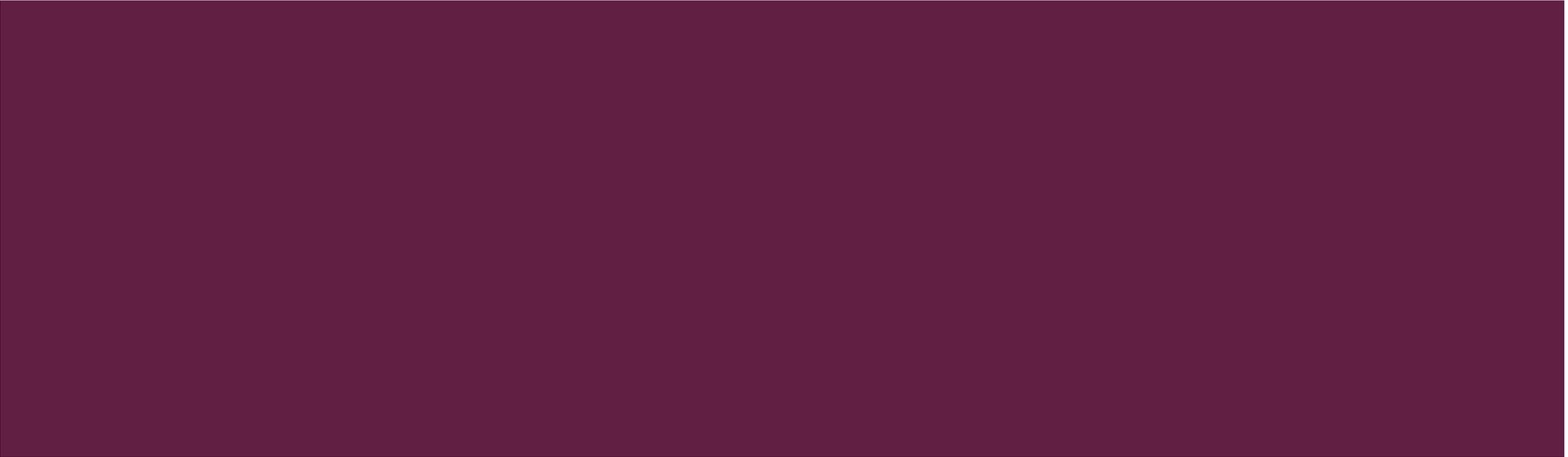


Association des Provinces wallonnes

DES PROVINCES,
POUR QUOI FAIRE?
PANORAMA DES
COMPÉTENCES ET
SPÉCIFICITÉS DES
PROVINCES



I – INTRODUCTION JURIDIQUE

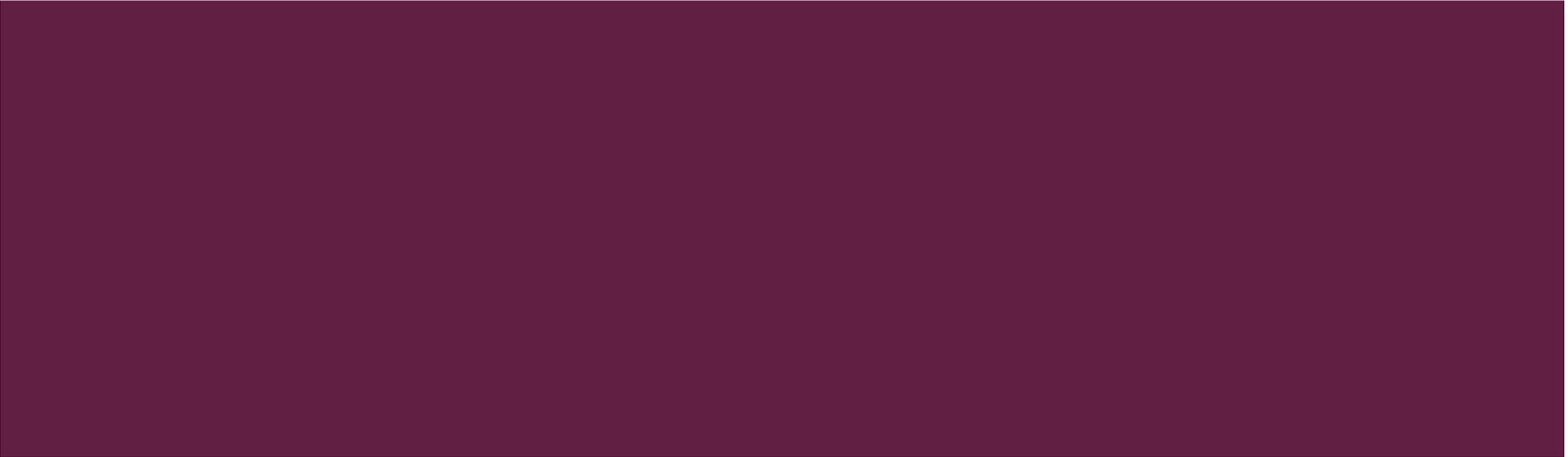


Les Provinces exercent leurs compétences suivant une répartition bicéphale :

- Provinces en tant que « **collectivités autonomes** » : compétentes pour tout ce qui relève de l'intérêt provincial en vertu de leur autonomie et dans le respect du principe de subsidiarité.
 - l'intérêt provincial (article 41 et 162 de la Constitution) : concept non défini par la loi car il appartient à chaque Province d'en déterminer le contenu suivant les besoins spécifiques de son territoire ;
 - l'autonomie locale (Charte européenne de l'autonomie locale et Constitution) : principe qui confère aux Provinces une capacité d'action propre leur permettant de se saisir de tout objet qu'elles jugent relever de leur intérêt dans le respect de la hiérarchie des normes ;
 - le principe de subsidiarité (Charte européenne de l'autonomie locale): postulat visant à confier la responsabilité d'une action publique à l'entité la plus à même de gérer la matière. Ce principe vise à rechercher autant que possible une gestion proche du citoyens.
- Provinces en tant que « **pouvoirs subordonnés** » ou « **décentralisés** » :
compétentes pour la mise en œuvre et l'exécution des politiques développées par d'autres niveaux de pouvoirs (Etat, Régions, Communautés). Les Provinces sont ici des organes autonomes agissant pour le compte d'un pouvoir supérieur.



II – COMPÉTENCES PROVINCIALES



ÉTUDES PR. BEHRENDT - ULIÈGE

2012 « Etude sur les activités des Provinces wallonnes »:

- Objectif: présenter les actions des provinces pour mieux appréhender ce qu'elles font aujourd'hui et feront demain (18 compétences – LRI)
- Objectivation sur base des moyens humains et financiers (sur base d'une moyenne des comptes)

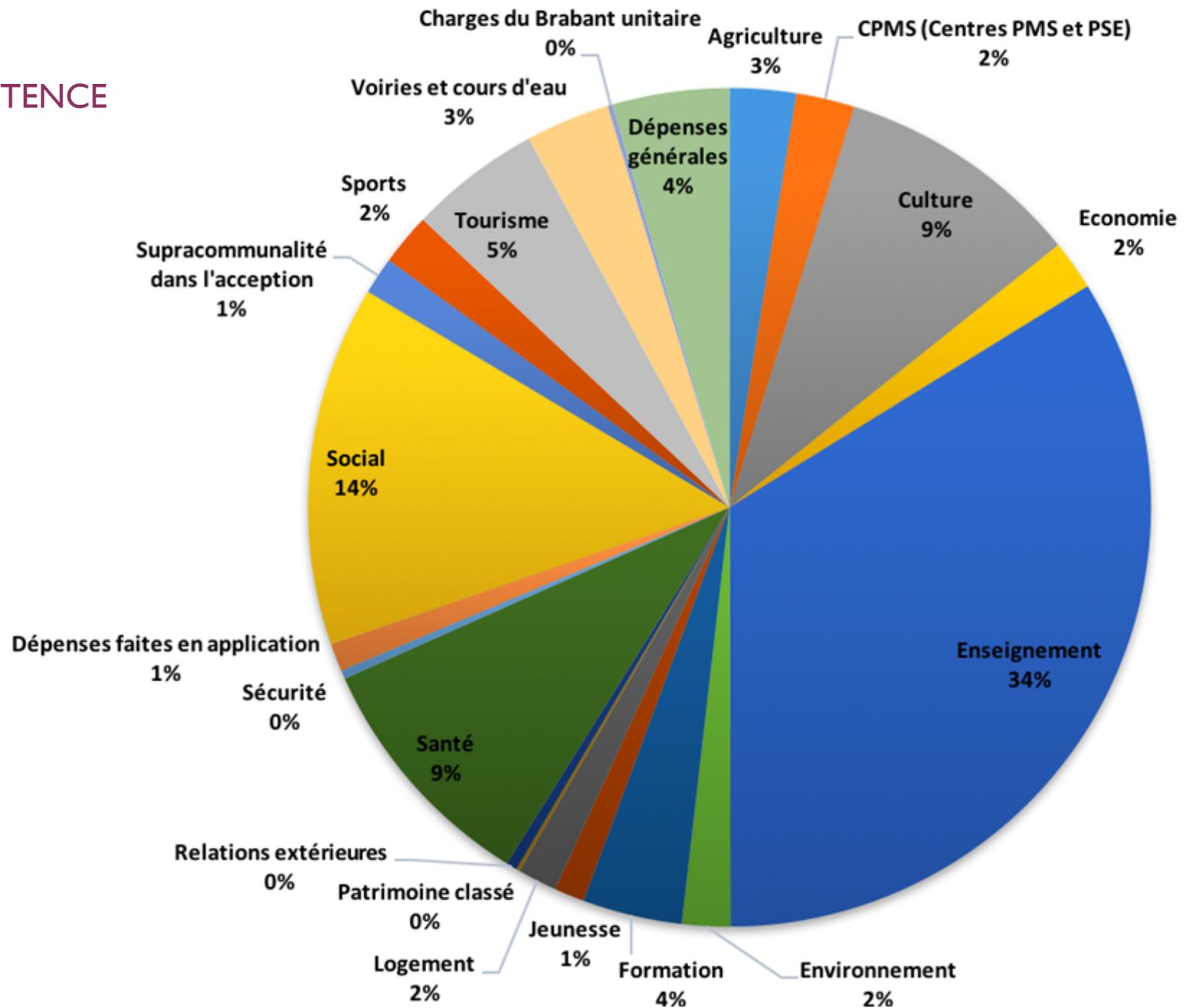
2018 « Etude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes »:

- Actualisation des données chiffrées (sur base d'une moyenne des comptes 2014-2016)
- Perspectives d'avenir des Provinces wallonnes

DÉPENSES AU SERVICE ORDINAIRE – EXERCICE 2014 À 2016

COMPETENCES	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	TOTAL	%age
Agriculture	3.391.191,26 €	8.340.813,84 €	4.756.016,82 €	4.686.168,67 €	1.559.366,00 €	22.733.556,59 €	2,54%
CPMS (Centres PMS et PSE)	4.050.977,21 €	2.800.036,54 €	5.456.394,50 €	3.207.693,67 €	4.563.210,67 €	20.078.312,59 €	2,25%
Culture	3.525.439,04 €	20.236.603,84 €	36.434.632,78 €	10.098.923,67 €	14.226.721,33 €	84.522.320,66 €	9,45%
Economie	2.305.944,86 €	2.776.163,73 €	3.840.892,02 €	3.025.145,00 €	5.187.518,00 €	17.135.663,61 €	1,92%
Enseignement	26.965.100,95 €	139.705.090,50 €	95.846.355,52 €	15.895.919,67 €	23.759.573,67 €	302.172.040,31 €	33,80%
Environnement	690.973,41 €	11.706.214,34 €	2.072.443,96 €	1.151.097,00 €	892.742,00 €	16.513.470,70 €	1,85%
Formation	3.447.134,16 €	7.629.436,12 €	17.730.319,81 €	335.602,67 €	5.035.716,33 €	34.178.209,10 €	3,82%
Jeunesse	1.022.007,33 €	3.339.866,67 €	3.756.997,40 €	2.245.796,67 €	0,00 €	10.364.668,06 €	1,16%
Logement	5.552.837,82 €	1.132.729,31 €	410.159,72 €	411.513,33 €	6.020.630,33 €	13.527.870,52 €	1,51%
Patrimoine classé	0,00 €	47.942,99 €	1.014.840,24 €	6.812,67 €	115.039,33 €	1.184.635,23 €	0,13%
Relations extérieures	1.629.783,61 €	396.950,82 €	1.047.161,35 €	358.912,33 €	373.279,00 €	3.806.087,12 €	0,43%
Santé	14.475.967,72 €	15.621.667,88 €	31.044.506,62 €	11.129.740,00 €	12.139.861,00 €	84.411.743,21 €	9,44%
Sécurité	1.441.183,92 €	117.196,54 €	284.797,59 €	590.773,00 €	495.277,67 €	2.929.228,72 €	0,33%
Dépenses faites en application de l'article L2233-5, 1°, du CDLD	808.625,70 €	4.240.020,98 €	2.336.988,83 €	732.858,00 €	1.467.211,33 €	9.585.704,85 €	1,07%
Social	6.682.443,39 €	99.005.967,34 €	8.560.651,75 €	4.074.903,00 €	5.876.908,67 €	124.200.874,15 €	13,89%
Supracommunalité dans l'acception donnée dans le cadre de la présente étude	2.037.783,70 €	5.810.391,07 €	2.420.915,09 €	378.835,33 €	2.177.783,67 €	12.825.708,86 €	1,43%
Sports	966.934,75 €	5.538.369,16 €	11.037.330,66 €	374.960,33 €	0,00 €	17.917.594,90 €	2,00%
Tourisme	8.289.763,96 €	5.346.169,21 €	18.839.577,57 €	2.743.605,33 €	10.058.283,67 €	45.277.399,74 €	5,06%
Voiries et cours d'eau	2.524.769,39 €	11.384.878,65 €	2.922.987,06 €	2.998.309,00 €	9.035.448,00 €	28.866.392,10 €	3,23%
Charges du Brabant unitaire	1.761.341,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1.761.341,16 €	0,20%
Dépenses générales	5.008.929,01 €	10.369.902,96 €	4.212.619,64 €	15.592.252,00 €	4.795.175,33 €	39.978.878,94 €	4,47%
- dont Cultes et laïcité	945.886,24 €	2.578.173,59 €	1.486.013,88 €	0,00 €	729.693,33 €	5.739.767,05 €	
TOTAL provincial	96.579.132,34 €	355.546.412,49 €	254.026.588,93 €	80.039.821,33 €	107.779.746,00 €	893.971.701,10 €	100,00%

DÉPENSES MOYENNES PAR COMPÉTENCE

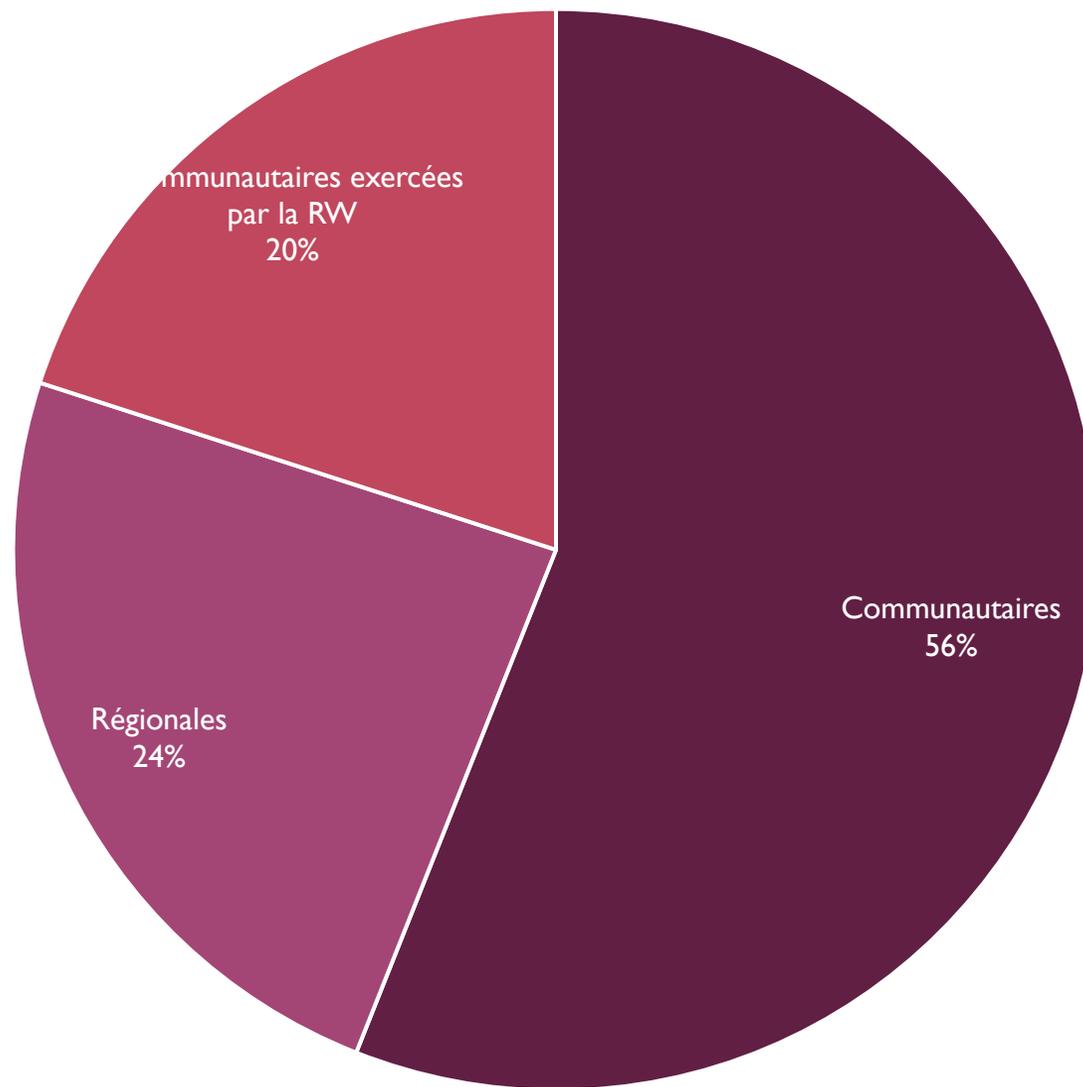




COMPÉTENCES PRINCIPALES SUR UN TOTAL DE 1 MILLIARD

- Enseignement (33 % - 300 millions d'euros)
- Social (14 % - 124 millions d'euros)
- Culture (9 % - 84 millions d'euros)
- Santé (9 % - 84 millions d'euros)

VENTILATION DES DÉPENSES PROVINCIALES EN FONCTION DE L'AUTORITÉ LÉGISLATIVE COMPÉTENTE SERVICE ORDINAIRE

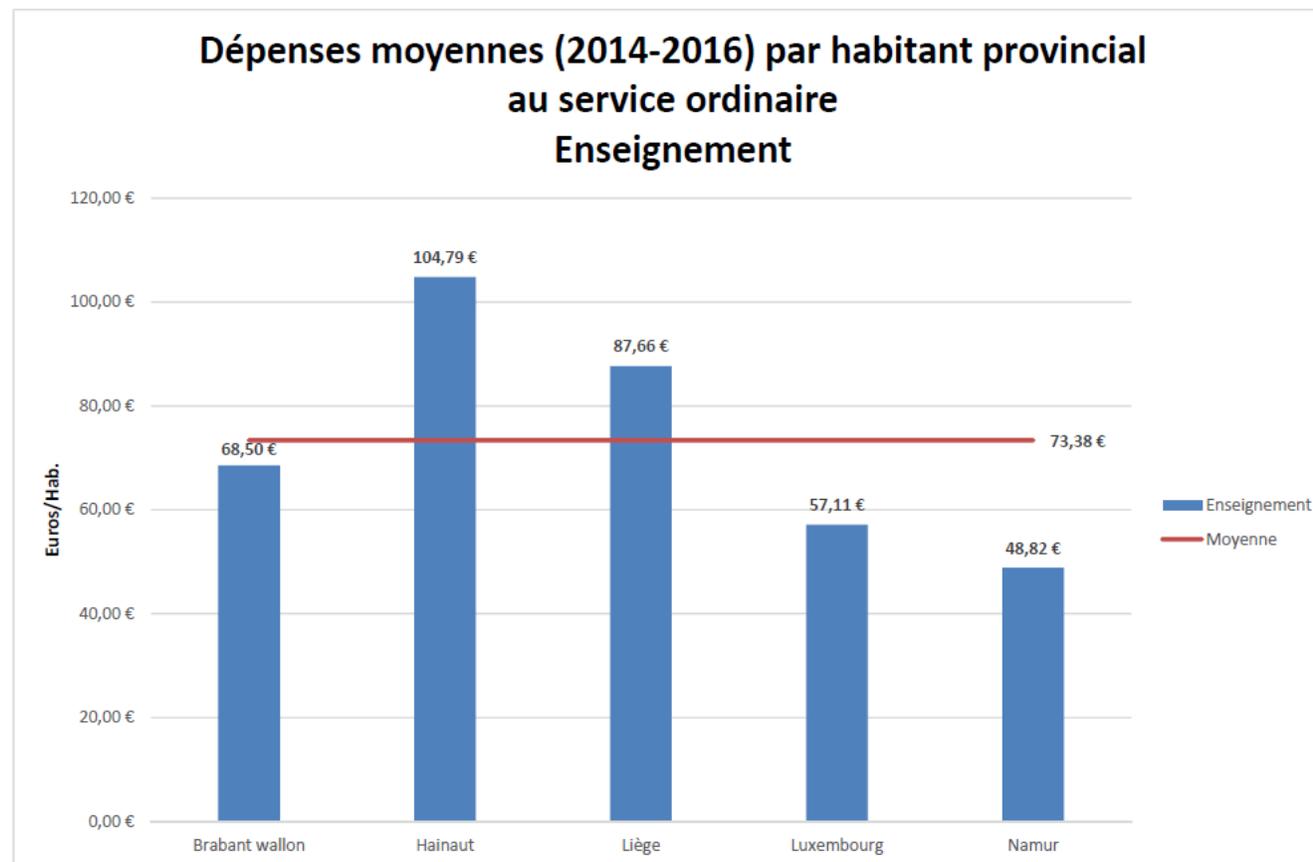


COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Focus « Enseignement » :

- **Brabant wallon (27 millions)** : enseignement secondaire ordinaire, spécialisé et CEFA (formation en alternance)
- **Hainaut (140 millions) et Liège (96 millions)** : Hautes écoles, enseignement primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, qualifiant et CEFA
- **Luxembourg (16 millions)** : exclusivement enseignement spécialisé
- **Namur (24 millions)** : orientation enseignement qualifiant (hôtellerie, agronomie, services à la personne, métiers du cheval) – niveau haute école, enseignement secondaire, CEFA et promotion sociale

COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

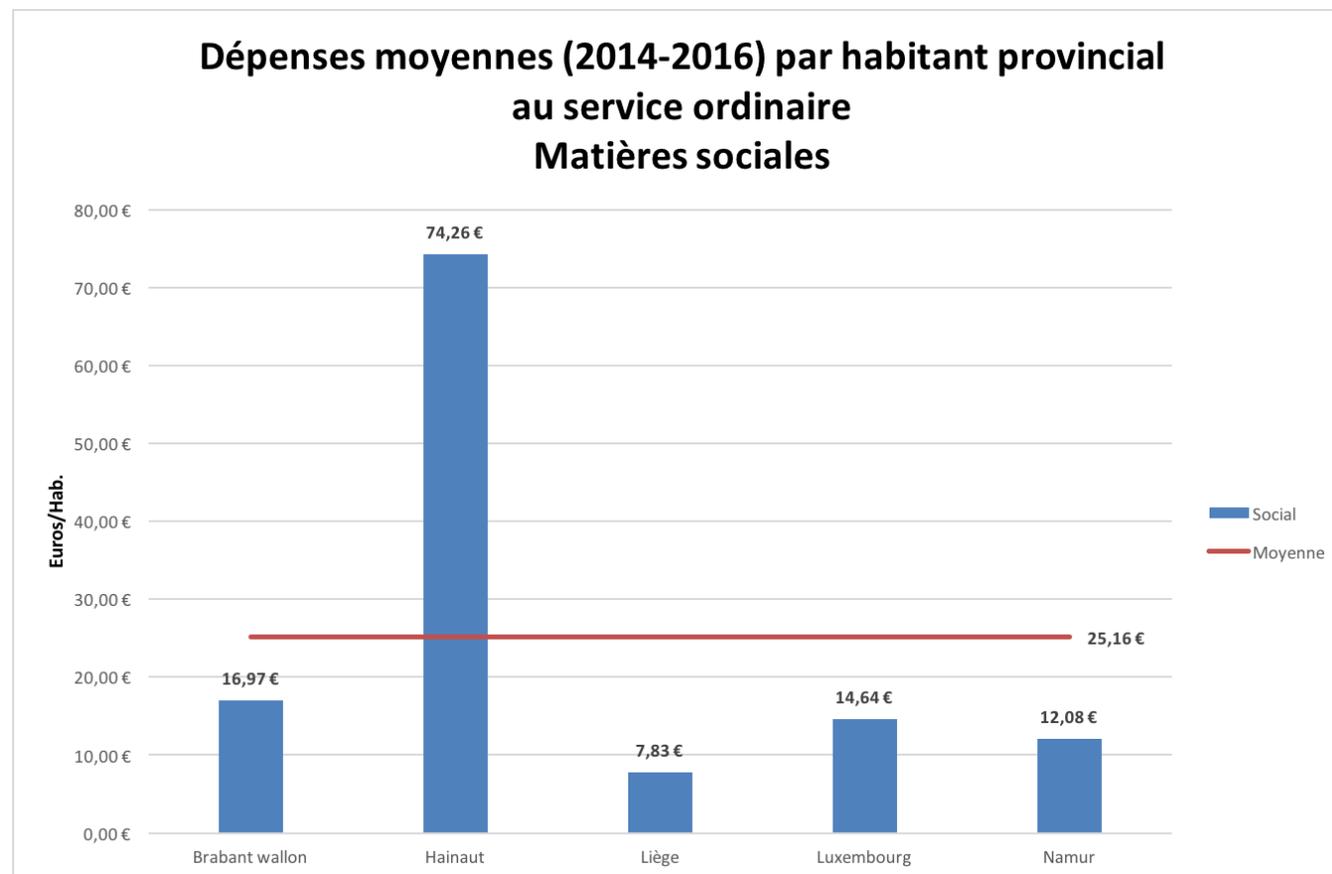


COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Focus « Social » :

- Investissement significativement plus important de la Province de Hainaut (99 millions × Liège : 8,5 millions ; Brabant wallon : 6,7 millions ; Namur : 5,9 millions ; Luxembourg : 4 millions)
- Accent particulier pour l'accueil, l'hébergement et l'intégration de la personne porteuse de handicap
- Égalité des chances et lutte contre les violences intrafamiliales
- Petite enfance
- Accueil extra-scolaire

COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

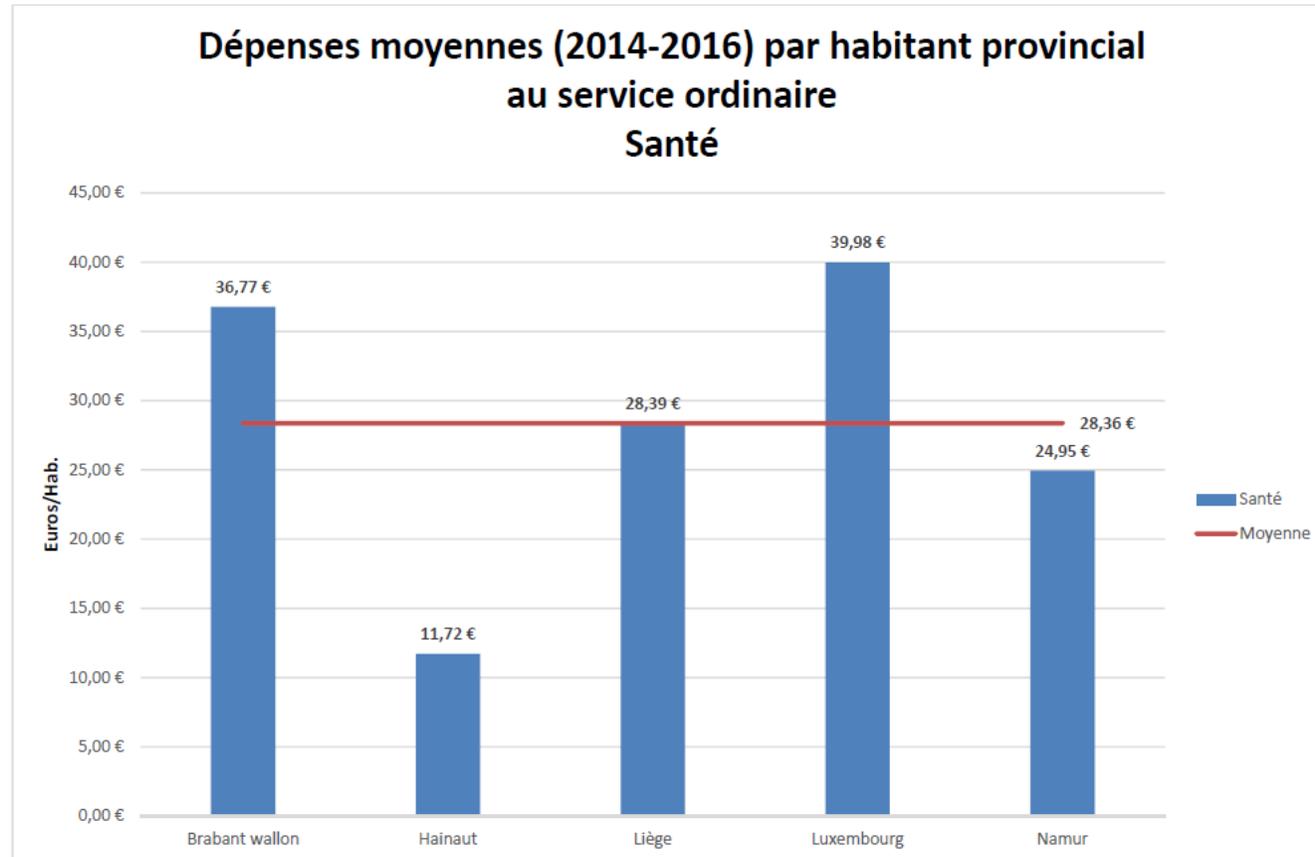


COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Focus « Santé » :

- Investissement significativement plus important de la Province de Liège (31 millions) × Hainaut : 15,6 millions ; Brabant wallon : 14,5 millions ; Namur : 12 millions ; Luxembourg : 11 millions)
- 1ère ligne d'aide et de soins en proximité
- Secteur hospitalier
- Santé mentale
- Bien vieillir
- Observation de la santé

COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE - SUITE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ



COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Focus « Supracommunalité »

C'est un concept multiforme (aide financière, technique, administrative, logistique,...) et transversal (dans toutes les politiques provinciales). Elle s'inscrit également dans une démarche de bonne gouvernance qui doit tendre à ce que l'organisation des services publics réponde à une exigence accrue de rationalité et d'efficacité pour leur utilisateurs.

Investissement des Provinces supérieur aux 10 % « obligatoire » : de l'ordre du **double** : fourniture de services et financement de projets dans les champs d'actions provinciaux (affaires sociales, promotion de la santé, culture, tourisme, enseignement, formation, environnement, mobilité...).

COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Actions communes :

Mise à disposition de fonctionnaires sanctionneurs provinciaux, formation des agents communaux, soutien aux initiatives d'écloppement de circuits courts, développement/aménagement/gestion/promotion des réseaux cyclables (points-nœuds), gestion administrative et technique des travaux d'entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie...

Spécificités liées aux besoins de territoire :

- **Brabant wallon** : investissement dans des équipements sécuritaires (barrières anti-véhicules béliers, réseau de caméras de sécurité)
- **Hainaut** : « Un arbre pour la Wallonie picarde »
- **Liège** : « Cellule Assistance à l'entretien des gazons de sport »
- **Luxembourg** : encadrement de la gestion des troupeaux et cultures
- **Namur** : réalisation d'un reportage photo/vidéo clé sur porte portant sur le patrimoine touristique des communes

COMPÉTENCES DÉCLINÉES DE MANIÈRE DIFFÉRENTE D'UNE PROVINCE À L'AUTRE PROXIMITÉ ET SUBSIDIARITÉ

Focus « Supracommunalité »

Organisation:

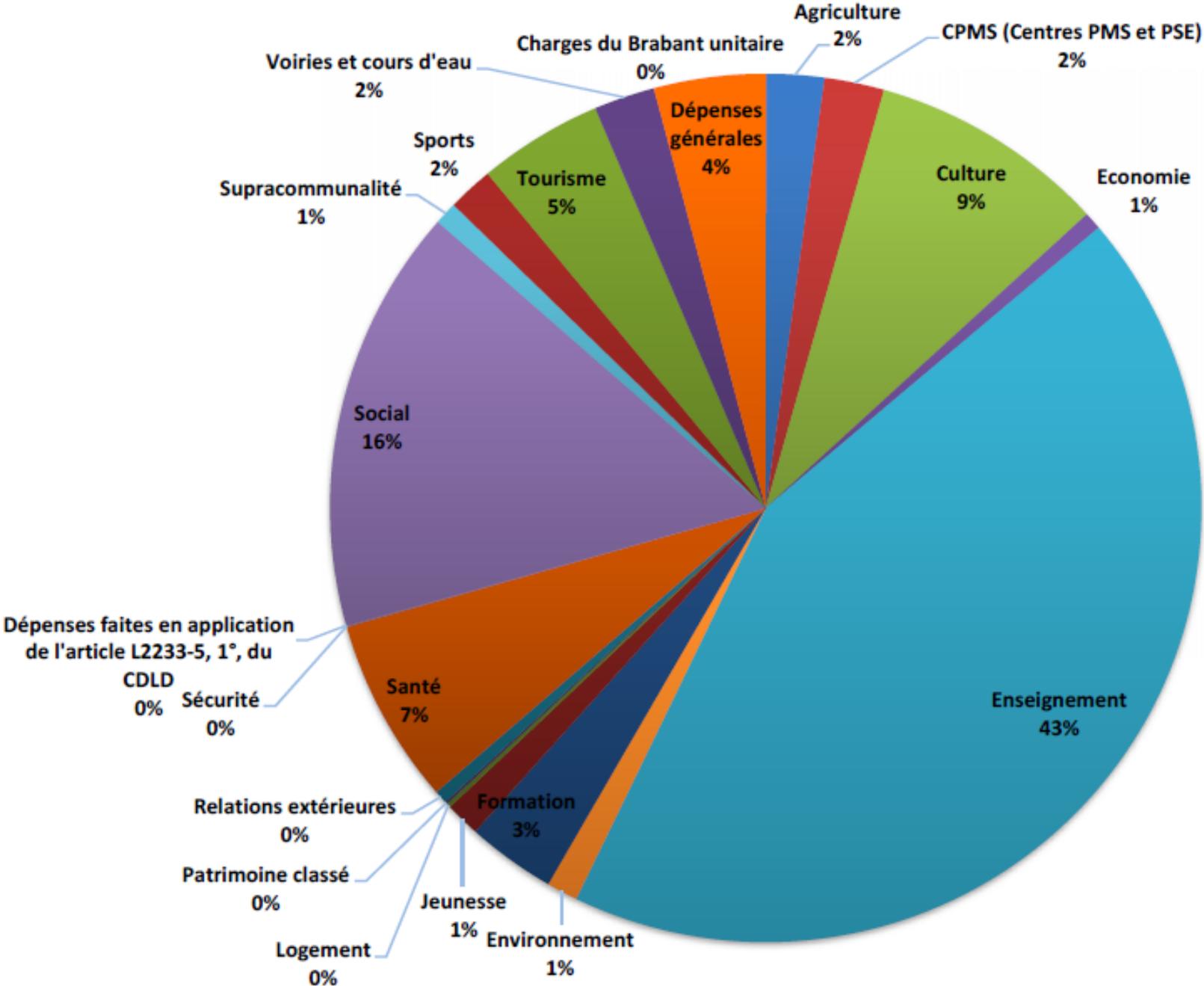
- **Brabant wallon** : 27 + 1
- **Hainaut** : fonctionnaires spécifiques + rencontres/échanges réguliers avec les Conférences des Bourgmestres et les territoires
- **Liège** : Liège Europe Métropole
- **Luxembourg** : la conférence luxembourgeoises des élus
- **Namur** : le Forum des Communes

Lieux de rencontre et d'échange entre élus communaux et provinciaux

RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE

COMPETENCES	2014							2015						
	BW	Hainaut	Liège	Lux.	Namur	TOTAL	%age	BW	Hainaut	Liège	Lux.	Namur	TOTAL	%age
Agriculture	31,76	74,00	65,22	42,67	21,06	234,71	2,14%	30,27	83,00	66,07	38,97	22,32	240,63	2,20%
CPMS (Centres PMS et PSE)	15,41	31,40	94,82	44,46	55,08	241,17	2,20%	13,92	32,00	91,89	41,93	58,73	238,47	2,18%
Culture	11,75	238,00	455,21	102,94	161,05	968,95	8,84%	10,10	228,50	458,30	104,58	166,44	967,92	8,86%
Economie	12,28	31,00	13,14	16,35	0,00	72,77	0,66%	11,55	30,00	10,19	16,24	0,00	67,98	0,62%
Enseignement	1.148,11	1.798,00	1.328,69	293,43	199,43	4.767,66	43,49%	1.146,46	1.757,00	1.344,43	287,90	202,18	4.737,97	43,35%
Environnement	0,74	74,00	22,83	9,27	12,19	119,03	1,09%	9,51	72,00	27,71	10,10	12,22	131,54	1,20%
Formation	12,78	82,00	204,27	4,60	16,91	320,56	2,92%	13,99	121,26	215,90	3,60	17,88	372,63	3,41%
Jeunesse	3,15	60,00	51,81	27,07	0,00	142,03	1,30%	3,15	57,40	52,32	26,37	0,00	139,24	1,27%
Logement	17,22	0,00	0,00	0,00	1,48	18,70	0,17%	13,57	0,00	0,00	0,00	1,49	15,06	0,14%
Patrimoine classé	0,00	4,50	4,33	0,00	0,00	8,83	0,08%	0,00	4,50	5,26	0,00	0,00	9,76	0,09%
Relations extérieures	12,97	21,00	8,10	3,50	4,44	50,01	0,46%	12,87	23,00	9,26	2,80	4,46	52,39	0,48%
Santé	167,15	78,10	311,40	55,49	167,83	779,97	7,11%	171,79	72,00	287,73	54,21	165,64	751,37	6,87%
Sécurité	2,19	0,00	0,00	0,00	0,00	2,19	0,02%	5,67	0,00	0,00	0,00	0,00	5,67	0,05%
Dépenses faites en application de l'article L2233-5, 1°, du CDLD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	1,18	0,00	0,00	0,00	0,00	1,18	0,01%
Social	23,14	1.519,00	91,59	39,52	68,37	1.741,62	15,89%	20,92	1.509,00	95,14	39,89	61,41	1.726,36	15,79%
Supracommunalité dans l'acception donnée dans le cadre de la présente étude	10,94	36,00	20,73	3,00	5,41	76,08	0,69%	12,48	40,00	24,47	2,00	5,42	84,37	0,77%
Sports	2,09	50,30	127,80	2,50	0,00	182,69	1,67%	2,98	52,50	126,81	2,50	0,00	184,79	1,69%
Tourisme	108,02	54,00	220,13	23,37	104,41	509,93	4,65%	105,17	53,00	226,36	21,08	102,16	507,77	4,65%
Voiries et cours d'eau	22,07	104,00	14,62	10,47	114,24	265,40	2,42%	11,05	102,00	14,91	10,94	103,34	242,24	2,22%
Charges du Brabant unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Dépenses générales	156,91	0,00	0,00	242,87	60,26	460,04	4,20%	151,89	0,00	0,00	242,63	57,97	452,49	4,14%
<i>- dont Cultes et laïcité</i>														
TOTAL provincial	1.758,68	4.255,30	3.034,69	921,51	992,16	10.962,34	100%	1.748,52	4.237,16	3.056,75	905,74	981,66	10.929,83	100%

RÉPARTITION DES PERSONNELS PAR DOMAINE DE COMPÉTENCE



CONCLUSIONS SUR BASE DES DONNÉES CHIFFRÉES

- Hétérogénéité des actions: les Provinces ont des profils d'activités différents dans des domaines variés
⇒ Capacité d'adaptation aux réalités de terrain qui diffèrent d'une Province à l'autre
- Les Provinces interviennent essentiellement dans les matières communautaires ⇒ les Provinces suppléent à l'impécuniosité de la Communauté française
- L'enseignement est le secteur d'activités dans lequel les provinces investissent le plus (33 % à l'ordinaire) les enseignants représentent plus de la moitié du personnel provincial
- La supracommunalité se renforce avec l'instauration d'un dialogue régulier avec les communes via les différentes instances mises en place.



Les 5 avantages des provinces

1. Niveau intermédiaire de proximité
2. Election directe
3. Solidarité territoriale
4. Capacité fiscale
5. Près de 20 000 agents

Les 5 avantages des provinces

1. Niveau intermédiaire de proximité

La Province est un niveau intermédiaire entre l'Etat (Fédéral et entités fédérées) et les communes:

- réponse à des besoins non rencontrés par d'autres niveaux de pouvoir
- hétérogénéité des actions en fonction des besoins du territoire

2. Election directe :

- élection la plus démocratique – contrôle
- par districts : représentativité de l'ensemble du territoire (même les petites communes)
- la proximité et la représentation des communes est largement assurée au sein des Conseils provinciaux puisque près de 50 % des élus provinciaux assument aujourd'hui un mandat au niveau local

Les 5 avantages des provinces

3. Solidarité territoriale

- Solidarité entre zones rurales et urbaines
- Organe fédérateur pour projet d'envergure (exemple : tram à Liège)

4. Capacité fiscale

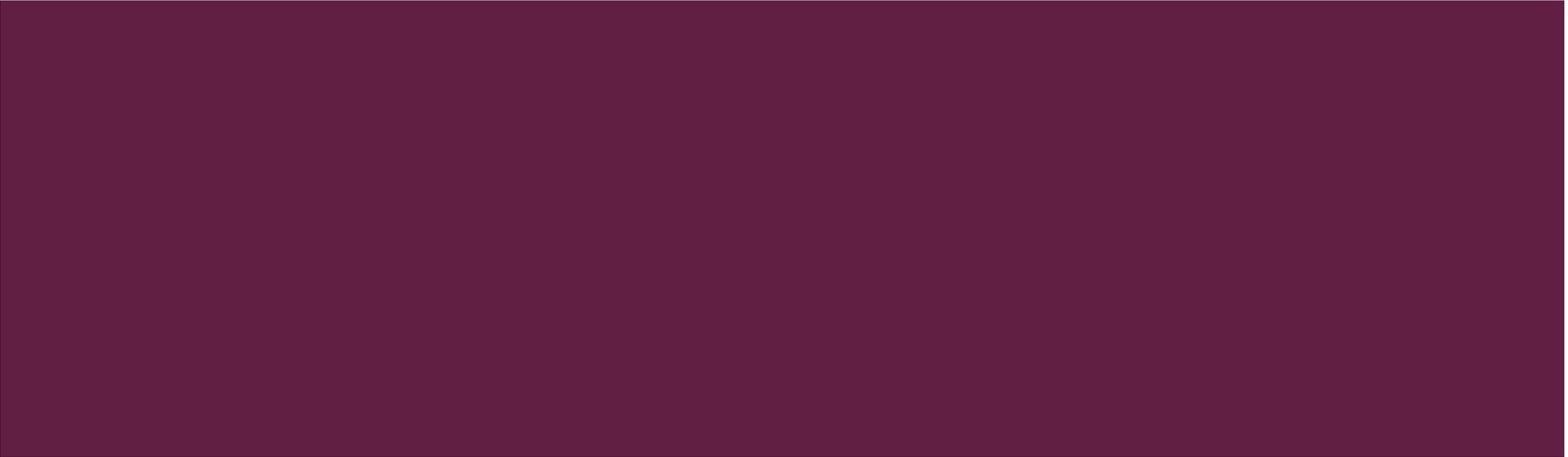
- Fiscalité propre uniquement si élections au 1er degré
- Équité dans l'impôt : s'applique de la même manière à l'ensemble du territoire
- Garant d'une autonomie provinciale et donc d'une liberté d'actions

5. Près de 20 000 agents

Les Provinces disposent d'un savoir-faire grâce à leurs agents de terrain (jardinier, médecins, assistant social,...)



III – COMPARAISON AVEC LA FLANDRE



COMPÉTENCES ET FINANCES

COMPÉTENCES

- L'accord du gouvernement flamand 2014-2019 prévoyait une interdiction d'exercer les compétences personnalisables
- Les Provinces sont ainsi invitées à se limiter à l'exercice de compétences territoriales
- Transferts initialement prévus pour le 1^{er} janvier 2017, soit au profit de la Région, soit au profit des communes. Finalement entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2018

FINANCES

- Le précompte immobilier n'a pas été retiré mais a été plafonné pour une durée de cinq années. A partir de 2018, les provinces ont vu leurs recettes du précompte immobilier diminuer

PERSONNEL ET GOUVERNANCE

PERSONNEL

- Depuis 2014, l'incertitude qui règne autour de la réforme de l'Institution provinciale
- En 2018, environ 500 personnes avaient été transférées, soit 10 à 15% du personnel provincial. Il faut noter que ces transferts ne se sont pas organisés sur base volontaire

GOUVERNANCE

- La réforme prévoyait de réduire de moitié le nombre total de Conseillers provinciaux et de limiter à 4 le nombre de Députés, compte tenu du nombre d'habitants de chaque province (élections provinciales octobre 2018)
- Le nombre de Députés par province est passé de 6 à 4 et il y a, en tout, 175 Conseillers provinciaux pour 351 auparavant



IV – RÉFORMES DES PROVINCES



RÉFORME DES PROVINCES 2009-2014

- Réforme impactant le fonctionnement et les finances provinciales : diminution du nombre de conseillers, limitation des dépenses de fonctionnement des instances,...
- Transfert de compétences :



RÉFORME DES PROVINCES 2014-2019

Accélération du rythme des réformes notamment au niveau de la diminution du fonds des Provinces (- 38,54 %) :

- Diminution de 5 % du fonds des Provinces pour l'exercice 2018 à raison de 7,3 millions d'euros hors index (décision du GW du 31 août 2017).
- Réductions complémentaires du fonds des Provinces de 2 % en 2019 (- 2,5 millions d'euros) et de 3% en 2020 (-4,3 millions d'euros).

RÉFORME DES PROVINCES 2017-2019

Projet de décret relatif à la mise en œuvre d'une supracommunalité renforcée et à la réforme des Provinces wallonnes

Transfert de compétences : En s'inspirant de certains aspects de l'Etude Behrendt 2018, le GW avait pour projet de rapatrier dans le giron provincial les compétences suivantes :

- Patrimoine classé
- Promotion du tourisme
- Santé
- Environnement
- Financement des zones de secours
- Logement

RÉFORME DES PROVINCES 2017-2019

Projet de décret relatif à la mise en œuvre d'une supracommunalité renforcée et à la réforme des Provinces wallonnes

PROJET DE DÉCRET AVORTÉ

- Absence de majorité au PW
- Fin de législature

POSITION DES PROVINCES

Rejet de ce projet de décret.

- Absence de méthodologie claire (rédaction à la hâte et sans concertation)
- Absence d'analyse fine des compétences (projet de décret incomplet)
- Absence de démonstration de la plus-value du transfert pour les usagers (qualité et continuité du service public rendu)
- Absence d'analyse des conséquences humaines et financières (insécurité)
- Absence d'évaluation des précédents transferts



V – PERSPECTIVES



RÉFORME DES PROVINCES : HYPOTHÈSES D'AVENIR DU NOUVEAU GOUVERNEMENT WALLON

La Déclaration de Politique régionale **2019-2024** indique :

« Dans la perspective d'une simplification institutionnelle, le Gouvernement chargera un groupe de travail composé des groupes politiques du Parlement de Wallonie et des acteurs concernés d'étudier une réforme des provinces, des intercommunales et des structures apparentées, centrée sur la supracommunalité. Une attention toute particulière sera recherchée quant au rapport qualité/coût des services provinciaux rendus.

Les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis tout en réduisant le volume d'action « résiduel » des provinces ».

RÉFORME DES PROVINCES : HYPOTHÈSES D'AVENIR DE L'ASSOCIATION DES PROVINCES WALLONNES

VOLONTÉ

Les Provinces wallonnes sont favorables à une **réforme du paysage institutionnel wallon** si la démarche est inscrite dans le temps, réfléchie et concertée.

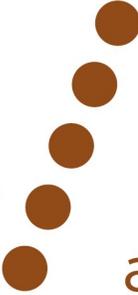
MOYEN

- Repenser l'Institution à l'aune de la **complémentarité interterritoriale** pour une réforme constructive des Provinces wallonnes et de la Wallonie en général.
- Comment ? Dialogue entre les représentants démocratiques des différents niveaux de pouvoirs en vue de mener une réflexion globale sur le juste territoire

PROPOSITION

Assises territoriales en vue de définir et de co-construire une meilleure organisation territoriale, en associant les acteurs (que sont la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Communes, les Provinces, le secteur intercommunal) et d'éventuels experts extérieurs.



APW  asbl

Association des Provinces wallonnes